

Acte rendu exécutoire après :

- **transmission en Préfecture le : - 9 JUIN 2026**
- **publication le : 11 JUIN 2026**

Rapport présenté par T. SAUTIVET

Séance d'installation	CCI Colmar Début : 14h00 / Fin : 15h15
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	13/05/2026
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	13/05/2026
Présidence	Thierry SAUTIVET
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	9	Bertrand BURGER – Lucien MULLER – Thierry SAUTIVET – Bruno NAEGELIN – Odile UHLRICH-MALLET – Christelle LEHRY – Jean-Laurent KISTLER – Aurélie MOREAU – Hervé KRIEGER
Procurations	6	Bertrand BURGER – procuration de Céline KERN-BORNI Bruno NAEGELIN – procuration de Myriam PARIS Lucien MULLER – procuration de Eric STRAUMANN Thierry SAUTIVET – procuration de Christian ZIMMERMANN Jean-Laurent KISTLER – procuration de Yann QUIQUANDON Aurélie MOREAU – procuration de Lionel ROUILLON
Absents non représentés	1	Franck FAVRE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE DE LA SEMOP

Dans le cadre de la gouvernance de la Société d'économie mixte à opération unique du Port Rhéнан de Colmar / Neuf-Brisach (SEMOP), le Comité de pilotage a pour missions d'émettre des avis techniques, juridiques et financiers sur toutes les questions que le conseil d'administration ou son président soumet à son examen et de suivre l'état des comptes financiers et de l'activité.

L'avis du Comité de pilotage est porté à la connaissance des membres du conseil d'administration avant la tenue de la séance du conseil d'administration. Le conseil d'administration n'est pas tenu par ces avis. Son rôle est consultatif.

Les cinq membres pressentis sont :

- le président de la Société ;
- le directeur général de la Société ;
- un représentant du Syndicat Mixte désigné par le conseil d'administration sur proposition du Syndicat Mixte ;
- un représentant du Tiers Investisseur désigné par le conseil d'administration sur proposition du Tiers Investisseur ;
- un représentant de l'Opérateur Économique désigné par le conseil d'administration sur proposition de l'Opérateur Économique.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a procédé à de nouvelles élections lors de sa séance du 20 mai 2026.

Il est ainsi proposé de désigner le nouveau membre représentant le Syndicat Mixte au Comité de pilotage de la SEMOP.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Monsieur Thierry SAUTIVET comme représentant du Syndicat Mixte au Comité de pilotage de la SEMOP.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Thierry SAUTIVET

